



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 2336

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les propositions de l'Association des maires de France (AMF), récemment remises au Premier ministre. S'agissant des finances locales, les maires proposent, conformément à ce qui avait été envisagé à l'origine, de porter à 1 % le taux fixé aujourd'hui à 0,35 %, de la cotisation minimale de la taxe professionnelle, dont le produit permet à la fois d'abonder le budget de l'Etat et celui des collectivités locales.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend mener en 1998 une réflexion générale sur la fiscalité directe locale et plus particulièrement sur la taxe professionnelle, incluant notamment la question posée.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2336

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2684

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1031